

La maison du Cosquer, 3

Reprenons l'histoire de notre maison à l'époque de la Révolution.

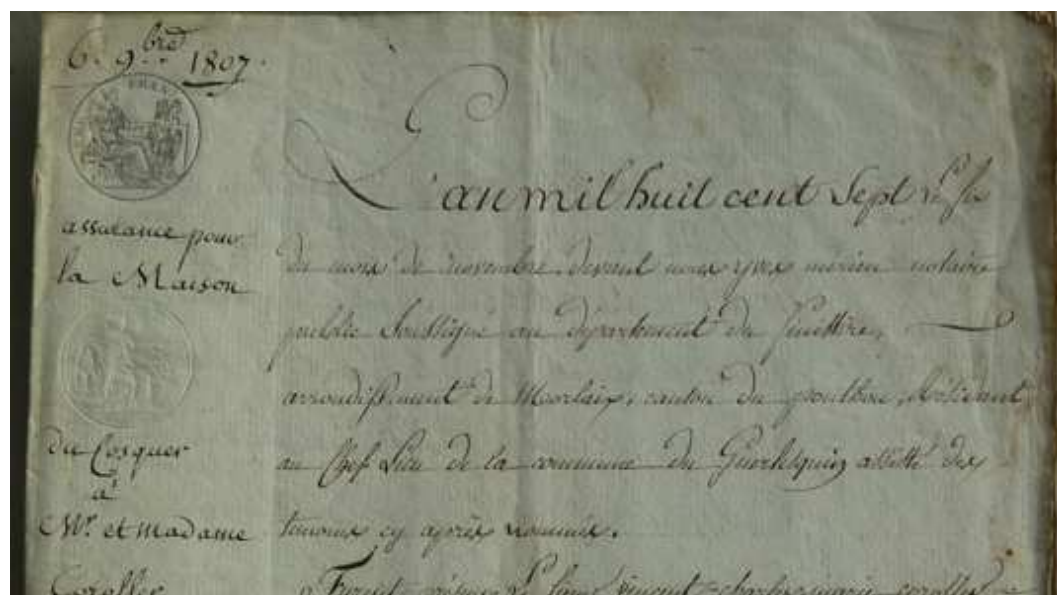
Ayant hérité de François-Pierre de Trogoff, prêtre à Guerlesquin mort le 25 avril 1784, Charles-Marie de Trogoff (1755-1821), curé de Lanmeur, en est le *propriétaire foncier*.

Claude-Marie-Etienne du Parc du Hellégoat, Sénéchal de Guerlesquin, habitant avec ses enfants en leur *maison du Bris* contiguë, en est le *convenancier*. Il meurt le 26 septembre 1779. Reine-Barbe, sa fille, en sus d'hériter de la *maison du Bris*, hérite (c'est quasi-certain) de cette propriété convenancière.

Reine-Barbe (on donnait le prénom Barbe pour placer les nouveau-nés sous la protection de Sainte Barbe, Sainte patronne de la paroisse) meurt le 11 avril 1807, déclaration de décès faite par *Vincent Charles Marie Coroller, Epoux de Dame Marie Julienne Duparc* (après la Révolution, les rédacteurs attachaient les particules des noms de nobles), *sœur de la défunte, et Joseph Lavanant, oncle de ladite défunte*.

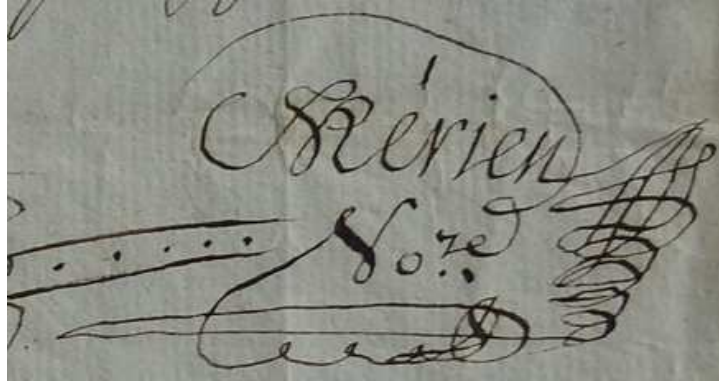
Le 6 novembre 1807, une transaction entre le *propriétaire foncier* Charles-Marie de Trogoff et le couple Coroller (1775-1821) – du Parc (1762-1821), *demeurant en leur maison du Cosquer*, réduit, les parties *désirant de vivre en bons parents et amis*, la *rente convenancière* de 120 francs par an que paient les seconds au premier à chaque Saint-Michel, à 90 francs, et ce, pour les 9 ans à venir.

On apprend là que ce couple avait succédé à Reine-Barbe du Parc au plan de la propriété convenancière et aux Kergrist au titre de l'occupation de la maison.



Une disposition de l'acte, classique en l'espèce, stipule que *les dits Sieur et dame Coroller auront à l'avenir comme ils l'avaient au passé, la faculté de bâtir tels édifices et de planter toutes espèces de plantes qu'ils jugeront à propos, conformément au titre primordial de concession* de janvier 1765.

Je ne peux m'empêcher de copier ici la belle signature d'Yves Mérien, le notaire.

A close-up photograph of a handwritten signature in dark ink on aged paper. The signature is written in a highly decorative, cursive script. The name 'Mérien' is clearly legible at the top, with a large, ornate flourish extending to the right. Below it, there are several horizontal lines and more intricate flourishes, suggesting a full name or title followed by a signature.

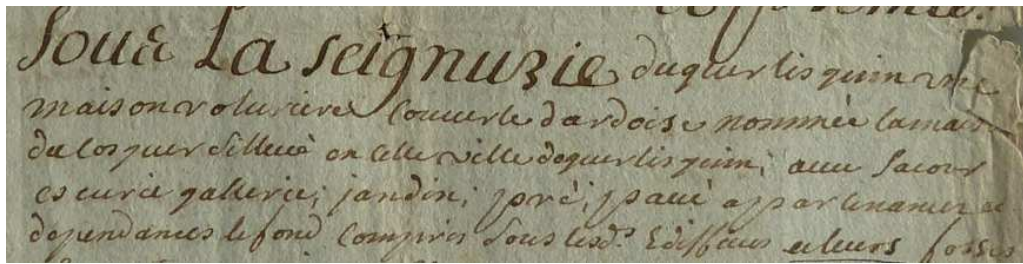
Marie-Julienne du Parc (1762-1821), épouse Coroller, est sœur aînée de Reine-Barbe, et donc fille aussi du sénéchal Claude-Marie-Etienne. Elle est vraisemblablement née dans la *maison du Bris* où vivaient ses parents.

J'imagine (il faut beaucoup imaginer faute de preuves) qu'elle est venue habiter dès son premier mariage en avril 1783 avec son lointain cousin Etienne-Marie du Parc de Kerret (1748-1792 ou 1801) dans la maison contiguë *du Cosquer*, succédant ainsi aux précédents occupants, les locataires Kergrist. Leurs trois enfants, Anne-Marie (1784-1784), Etienne-Marie (1787-1787) et Marie-Reine-Mathurine (1792-1824), future épouse de Simon Proux (le père de Prosper) puis de Charles Cheneveux, doivent être nés là. Hypothèse, hypothèses...

Dans un opuscule édité en 1947, intitulé *Généalogie de la famille du Parc Locmaria*, Guillaume du Parc Locmaria (1901-1974), comte, ambassadeur honoraire de Belgique, indiquait qu'Etienne-Marie du Parc, capitaine au Régiment du Béarn, fut tué pendant les célèbres massacres de début septembre 1792 à Paris. Mais il écrivait aussi qu'il n'eut qu'une fille, ce qui fait penser que notre comte n'était pas parfaitement informé. Jean-Miliau Garion, généalogiste très rigoureux, dit de son côté sur le site Geneanet que ledit Etienne-Marie est mort le 18 avril 1801 en émigration. J'ai plutôt, par expérience, tendance à croire ce que dit Jean-Miliau.

Après la mort, le 18 fructidor an XI (5 septembre 1803) de ce premier époux, Marie-Julienne, 41 ans, épouse à Guerlesquin Vincent-Charles-Marie Coroller de Kervescontou (1775-1821), 28 ans, venant de Scrinac. Il vient aussitôt habiter avec son épouse *maison du Cosquer*. Ils ont eu un enfant, Pierre-Marie-René Coroller, né le 18 fructidor an XII (5 septembre 1804).

La Révolution n'a pas été sévère pour notre *maison du Cosquer*. C'est logique, il ne s'agissait pas d'une *maison noble*, mais d'une *maison roturière*, comme le précisait l'*Aveu* du 26 octobre 1743 évoqué plus haut, extrait ci-dessous.



Sous la seigneurie du guerlisquin une
maison roturière couverte d'ardoise nommée la maison
du Cosquer située en cette ville de guerlisquin avec sa cour
escurie gallerie, jardin, pré, pavé appartenances et
dépendances le fond compris sous les édifices et leurs fossés

En conséquence, et bien que cela ait été parfois écrit, notre *maison du Cosquer* n'a pas été saisie comme *Bien national* ni ensuite revendue par les révolutionnaires morlaisiens en charge de ces opérations sur notre région.

Miroux indique dans ses *cahiers* (aux Archives départementales du Finistère, en Série J, 150J17 et 150J18), que des *armes des du Parc sculptées sur des lambris en bois de la salle, une cheminée ou un meuble ont été* (mot illisible, on imagine *frappés*). Sans preuve et sans dire d'où il le tenait. Le pharmacien-historien, qui ne disposait pas des moyens de recherche d'aujourd'hui, a bien écrit aussi dans lesdits *cahiers* que les Trogoff de notre *maison du Cosquer* étaient de la branche des Trogoff de Plouégat-Moysan... Certains l'ont cru.

Les dévoués Camille Clech et Michel Penven ont écrit de leur côté dans leur brochure *Guerlesquin* éditée en 1994 par l'Association *Sur les traces de François Joncour*, que sur des boiseries du XIIIème sculptées décorant la pièce principale au rez-de-chaussée, *on trouvait jadis des fleurs de lys qui furent buchées à la révolution*. Egalement sans citer de preuve et sans dire d'où ils le tenaient.

Tout le monde peut se tromper, et croire ou pas aux légendes. J'ai vu ces boiseries et n'y ai trouvé aucune trace de buchage. Les rigoureux citoyens mandatés pour réaliser des expertises de *Biens nationaux* avant leur mise aux enchères rédigeaient des comptes rendus détaillés de leurs actions.

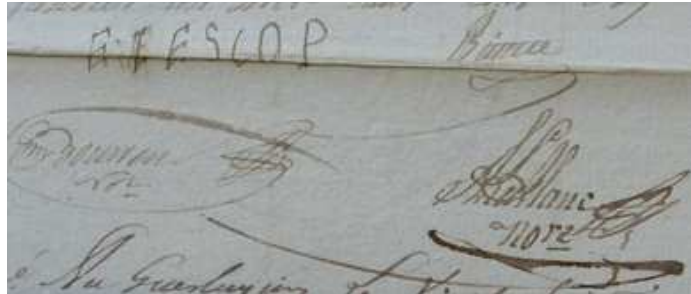
Je crains qu'on ne sache jamais la vérité sur ces sculptures. On racontait aussi autrefois, je l'ai entendu, qu'il y avait un souterrain allant de la cave de la *maison du Cosquer* à celle de la *maison de Kernaman* de l'autre côté de la place....

Quittons la Révolution.

Le 21 janvier 1818, Thomas-Vincent-Marie Billette de Villemeur (1888-1870), personnage qui a beaucoup marqué l'histoire de notre commune et dont nous reparlerons, installé comme Receveur de l'Enregistrement à Guerlesquin depuis 1811, et qui vient de se marier le 20 octobre 1817 à Reine Prigent, fille de défunt Jean-François, et qui a déménagé pour aller vivre avec son épouse dans l'*Hôtel de Monsieur Prigent* au bas de la ville, sous-loue pour quatre ans à *Efflam Lescop*, *débitant de tabacs et marchand, demeurant au bourg de Plougras, ...la jouissance*

d'un appartement au rez-de-chaussée à gauche en entrant dans la maison appelée Le Cosquer, située près l'église du chef-lieu de Guerlesquin, le magasin à droite en entrant dans la cour sous la chambre longue, avec place à loger son cheval, soit dans l'écurie ou sous le hangar, emplacement à loger du foin, soit dans le grenier de l'écurie, soit sous le hangar en fermant le grenier comme bon lui semblera et ainsi qu'il lui sera expliqué par ledit sieur bailleur.

.....



Je ne sais de qui TVM Billette était le locataire.

On a du mal à imaginer que les époux Coroller de Kervescontou-Marie-Julienne du Parc, 43 ans et 56 ans maintenant, aient cohabité avec Efflam Lescop et son commerce, et ... son cheval, et surtout...peut-être une famille...que je ne connais pas. La *maison du Cosquer* est spacieuse, mais pas immense.

À suivre

PS : je suis gêné de contester, surtout que je ne l'ai pas fait qu'une fois, ce que d'autres ont écrit avant moi. J'ai un grand respect pour ce qu'ils ont fait. Si l'on me montre que je me suis trompé, je corrigerai tout de suite mon ou mes erreurs. Le blog, à la différence des bouquins, présente un grand avantage. On peut, assez facilement, remplacer un article qui ne convient pas.